

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Diplôme : **Diplôme d'Université Musicothérapie**

Responsable (s) : **Isabelle Peguilhan et Fabien Sorabella**

Contrôle continu

		Durée	Coeff.	Report
UE	Épreuve			
UE 101 : Fondamentaux de la musique et de la musicothérapie	Rédaction et soutenance d'un mémoire	30 min	15	NA
UE 102 : Psychopathologie à travers les âges de la vie	Rédaction et soutenance d'un mémoire	30 min	10	NA
UE 103 : Techniques de musicothérapie technique et réceptive	Rédaction et soutenance d'un mémoire	30 min	15	NA
UE 104 : Handicap (cognitif sensoriel, moteur) en musicothérapie	Rédaction et soutenance d'un mémoire	30 min	10	NA
UE 105 : Méthodologie clinique et de recherche	Rédaction et soutenance d'un mémoire	30 min	10	NA
UE 106 : Stage de pratique professionnelle	Rapport professionnel			NA

Informations complémentaires

L'assiduité aux enseignements est obligatoire

Mémoire : rédaction et soutenance d'un mémoire. Celui-ci vient condenser et évaluer l'ensemble des apports des UE.

La formation est validée avec l'obtention d'une moyenne de 10/20 minimum.

Chaque UE est également validée par l'obtention d'une note moyenne de 10/20 minimum. Les UE ne sont pas compensables entre elles.

Les écrits sont susceptibles d'être soumis au logiciel Compilatio afin de contrôler le plagiat et l'utilisation de l'intelligence artificielle. L'usage de l'intelligence artificielle n'est pas autorisé.

NB : L'évaluation des DU se déroule sur une session unique. Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise.

Les UE ne sont pas compensables entre elles.

En cas d'absence (cas de force majeure) à un examen, un report de l'épreuve peut être demandé par le stagiaire au(x) responsable(s) pédagogique(s) du diplôme.